

Milieux d'accueil de la petite enfance

COVID-19 - Consignes à respecter - 2-11-2020

Consignes vu le niveau d'alerte		Très élevé
PROFSSIONNELS DU MA	Hygiène des mains (alternative : solution hydro-alcoolique)	Oui
	Hygiène des locaux :	
	Nettoyage journalier (avec une attention particulière pour les surfaces fréquemment touchées)	Oui
	Désinfection au minimum une fois par semaine	Oui
	Personnel en section/accueillant.e :	
	Port du masque	Oui pour : - soins aux enfants - si enfant présente symptômes - accueil du parent matin et soir (personnel et parents) - prise en charge d'enfants d'une autre section, à titre exceptionnel - personnel à risques - entre adultes
	Distanciation 1,5 m entre adultes	Oui
	Liste des symptômes du Covid-19 à connaître	Oui
	Accueil d'un seul parent à l'ENTREE de la section (ou du lieu d'accueil)	Oui
	Demander le carnet de santé de l'enfant	Oui
	Pour le personnel d'accueil des enfants :	
	Travail dans sa section uniquement - stabilité du personnel	Oui
	Favoriser activités dans l'espace extérieur par groupe d'enfants (selon météo)	Oui
	Direction et personnel PMS :	
	Se rend en section selon les besoins du service (avec respect des gestes barrière)	Oui
	Entretien avec des parents - prise de contact téléphonique préalable	Oui
	Entretien parents dans bureau avec respect gestes barrière	Non, sauf urgence (privilégier visioconférence)
	Personnel en pause (y compris lors de son déplacement dans les couloirs) :	
	Port du masque	Oui
	Distanciation 1,5 m entre adultes	Oui
	Technicien.ne de surface/personnel logistique :	
	Port du masque	Oui
	Distanciation 1,5 m entre adultes	Oui
	Nettoyage en dehors de la présence des enfants	Oui
	Personnel chargé des repas reste <u>en dehors</u> de la section	Oui
	Réunion d'équipe (avec respect gestes barrière) :	
En présentiel (petit groupe dans grande salle pour respecter distanciation 1.5m)	Non	

	En visioconférence ou autres modalités informatiques	Oui
	Formation/journée pédagogique (avec respect des gestes barrière)	Non
	Organisation d'événements / Fêtes au sein du MA	Non
	Travailleur à risque :	
	Présence en MA	Voir décision de la médecine du travail ou du médecin traitant, notamment pour l'accueillant.e ou l'accueillant.e dont un membre de sa famille habitant sous le même toit est à risque
PARENTS	Familiarisation de son enfant :	Oui
	Prise de contact téléphonique préalable pour descriptif des habitudes de l'enfant	Oui
	Familiarisation avec son enfant en section et en présence d'autres enfants	Non
	A proximité du MA :	
	Port du masque et distance physique 1,5 m	Oui
	Entrée dans le MA :	
	Un seul parent	Oui
	Respect des gestes barrière : hygiène des mains, port du masque et distance physique 1.5 m	Oui
ENFANT	Entrée dans la section	Non
	Port du masque (port du masque seulement pour enfants > 12 ans)	Non
	Apport de jouets personnels	Non
	Apport objet transitionnel (doudou,...)	Oui
PROFESSIONNELS EXTERIEURS AU MA (! Avec gestes barrière)	Fréquentation du MA en cas de symptômes	Non
	Agent de l'ONE en visite sur site	Oui, pour visites prioritaires
	Médecin pour la consultation médicale au sein du MA	Oui
	Orthoptiste de l'ONE pour dépistage visuel	Non
	Professionnel d'un service en initiatives spécifiques (RW) ou avec OCAP (R. Bxl) pour accompagner l'équipe dans l'accueil d'un enfant en situation de handicap	Non
	Acteurs/animateurs pour activité d'éveil culturel, même avec un groupe d'enfants d'une même section et personnel encadrant	Non
STAGIAIRES	Autre professionnel externe (ex. psychomotricienne) pour animation avec un groupe d'enfants d'UNE seule et même section	Non
	Accueil de stagiaires avec respect des gestes barrière (port du masque - hygiène des mains)	Oui, sous conditions (voir communication)
	De préférence stage hebdomadaire ou jours consécutifs sur la semaine	Oui
	Dans une seule et même section	Oui

VOLONTAIRES

Accueil de volontaires dans le MA

Non

Echanges intergénérationnels en MA

Non